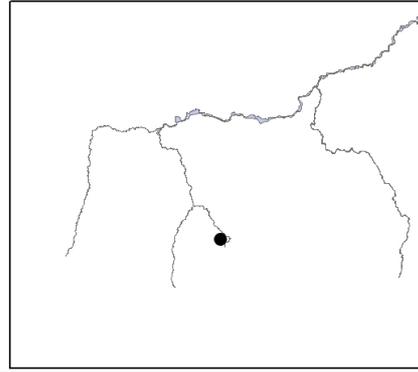


BARBASTELLE (*Barbastella barbastellus*)



Description

C'est une chauve-souris noirâtre avec la pointe des poils plus claire sur le dos. De taille moyenne, elle mesure (tête plus corps) 4,8 cm et a une envergure de 24,5-28 cm.

Elle se reconnaît à ses oreilles larges, trapues et plissées en feuilles de chou, qui se rejoignent au milieu de la tête et à son museau court et assez large, faisant un peu penser à un groin.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce protégée au niveau national (arrêté modifié du 17/04/1981)
- Vulnérable selon le Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN 1994)

Habitats et mœurs

Cette espèce, dont la biologie est mal connue, est essentiellement arboricole.

La Barbastelle se rencontre dans les bois de feuillus et de résineux. Elle n'est pas frileuse, aussi la rencontre-t-on volontiers en montagne et par temps froid.

En été, elle s'installe dans les fentes des arbres et sous leurs écorces décollées, évitant les cavités trop visibles. Elle fréquente aussi les bâtisses, se suspendant aux voûtes ou se glissant derrière les contrevents ouverts.

Elle se reproduit en petites colonies de 5 à 20 femelles qui ont un petit par an chaque année.

Pour passer l'hiver, elle peut rester dans les troncs ou s'installer dans des cavités souterraines (cavernes, souterrains), surtout si le climat est rude.

Méfiante, elle vit habituellement isolée ou en petit groupes. Elle chasse surtout des micro-lépidoptères forestiers et semble préférer les peuplements âgés (chênaies, ...) avec un sous-bois développé, à proximité de l'eau.

Pratiques actuelles

Une certaine tendance au rajeunissement des zones boisées notamment au nord de la zone (culture de peupliers en rotations courtes). habitat plus stable et en progression dans les zones limitrophes montagnardes.

Menaces

Ce sont essentiellement l'**abattage des arbres creux ou fissurés** ainsi que les **traitements phytosanitaires** qui font disparaître ses proies (petits papillons des bois ou trichoptères). L'élimination des arbres vieux ou dépérissants est défavorable à cette espèce dont la connaissance reste incomplète.

Etat de conservation

Signalée en zone de montagne sur l'ensemble des sites Natura 2000 mitoyens du site Garonne amont ainsi que sur le territoire du Groupement forestier de Hêches, nous l'avons observée en 2005 à l'aplomb du Plan d'Arem. A ce titre on doit considérer que les parties hautes à moyennes des vallées d'Aure et de la Garonne, voire de la Pique constituent au moins des territoires de chasse pour cette espèce. Il n'existe aucune référence locale permettant de préciser l'évolution de son statut. Sa présence est potentielle sur toutes les zones boisées contenant des réseaux ou des massifs de vieux arbres feuillus y compris plus en aval.

Cette espèce semble en déclin dans une grande partie de l'Europe de l'Ouest.

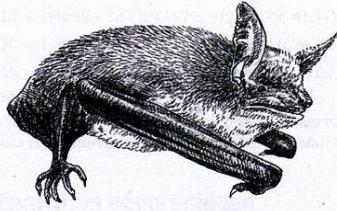
Objectifs de conservation

- Assurer la tranquillité et la pérennité des sites abritant des colonies
- Conserver des arbres feuillus morts ou sénescents
- Eviter les traitements phytosanitaires nocifs

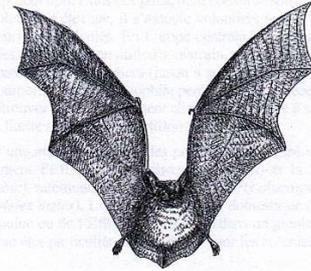
Préconisations de gestion

Installation de nichoirs plats si les gîtes font défaut ou pour améliorer la connaissance locale de cette espèce.

GRAND MURIN (*Myotis myotis*)
PETIT MURIN (*Myotis blythii*)



Grand murin



Petit murin Illustrations Cahiers d'Habitats

Description

Chauve-souris de la famille des vespertilionidés. Il s'agit de deux espèces jumelles difficiles à distinguer, de grande taille (parmi les plus grands chiroptères de France). Le Grand murin mesure (tête plus corps) 6,8 à 8 cm et a une envergure de 35 à 43 cm, pour un poids de 20 à 40 g. ses oreilles sont longues (2,5 à 2,8 cm) et larges (1 à 1,3 cm).

Alors que pour le Petit murin c'est 6,2 à 7,1 cm, 36,5 à 40,8 cm pour 15 à 29,5 g. avec des oreilles étroites et plus courtes.

Leur pelage est épais et court, gris brun sur le corps sauf le ventre et la gorge qui sont blanc gris.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce totalement protégée au niveau national (arrêté modifié du 17/04/1981)
- cotation UICN Vulnérable en France, faible risque (quasi menacé) dans le Monde

Habitats et mœurs

L'hibernation se fait en cavités souterraines (grottes, mines, caves, ...) de façon plutôt dispersée sur un vaste territoire. Gîte d'estivage et de reproduction surtout en sites épigés et chauds, plus rarement dans des grottes. Les colonies de mise bas concentrent de 10 à plusieurs milliers de femelles qui y seraient fidèles chaque année d'avril à septembre, mélangeant plusieurs espèces, notamment Petit, Grand murin et Minioptère.

La maturité sexuelle est atteinte avant un an et les femelles ont un jeune par an, rarement 2, qui volent à un mois et sont sevrés à 6 semaines. Ils chassent dans un rayon de 5-6 km et 10- 25 km autour du gîte et glanent le plus souvent leurs proies au sol, volant à 30-70 cm avant de plonger dessus. Leur régime généraliste est dominé par des proies de plus d'un cm, les plus disponibles (coléoptères, orthoptères, ...). Pour cela, le sol doit présenter une végétation rase ou absente.

Pratiques actuelles – Menaces

Dérangement des gîtes (toitures, grottes, ...) fermeture des entrées de mines, grillages anti-pigeons des clochers habités altèrent gravement la présence de cette espèce.

Le milieu de chasse est dégradé par l'abandon et la fermeture, la conversion des prairies naturelles (prairies artificielles, cultures de maïs, boisement) et l'épandage d'insecticide qui l'intoxique.

Les expériences de délocalisation avec importantes captures à l'épuisette des femelle adultes, réalisées sur le site dans les avant 1970 on permis de mieux le connaître, mais ont probablement eu un impact grave sur certaines populations qui semblent aujourd'hui avoir disparu ou perdu beaucoup d'importance

Etat de conservation

Le "Petit/grand murin" est signalé dans les massifs limitrophes à Hêches et Rioumajou en vallée d'Aure, ainsi qu'en Haute vallée de la Garonne et sur le massif du Gar. Il était autrefois très abondant en basse vallée de la Neste (Aventignan). Nous n'avons pas connaissance de colonie très proche du lit de la Garonne ou de la Neste. Ces rivières et leurs boisements riverains jouent donc plus vraisemblablement un rôle de corridor de déplacement potentiel ou de domaine de chasse là où la végétation est rase, fauchée ou pâturée.

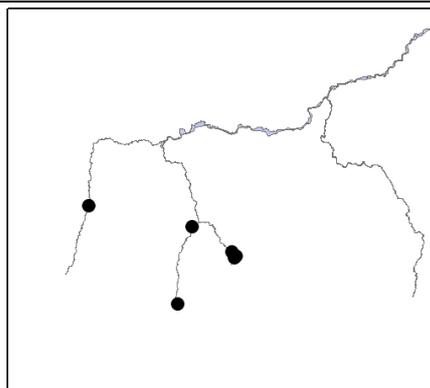
Objectifs de conservation

- Maintenir des milieux ouverts herbacés
- Eviter les traitements phytosanitaires nocifs

Préconisations de gestion

Observations complémentaires et mesures coordonnées avec les sites voisins. Maintien d'un réseau de gîtes potentiels sur quelques km autour des sites de mise bas (clochers ou combles accessibles) les sites de mise bas significatifs doivent être protégés par voie réglementaire. Autour des colonies de mise-bas maintenir les boisements, prairies ou autres formations à végétation rase.

GRAND RHINOLOPHE (*Rhinolophus ferrum-equinum*)



Description

C'est l'une des plus grandes chauves-souris (mammifère) de France. Son envergure est de 35 à 40 cm. Son corps est recouvert d'un épais pelage brun-gris sur le dos et blanc crème sur la face ventrale. Comme chez tous les rhinolophes, une formation membraneuse surmonte sa région nasale, formée d'un "fer à cheval" et d'une "selle" équipée d'une lancette pointue.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce protégée au niveau national (ar. du 17/04/1981)
- Vulnérable selon le Livre rouge de la faune menacée de France (MNH 1994)

Habitats et mœurs

Le Grand Rhinolophe habite des paysages semi-ouverts, avec prairies pâturées bordées de haies, landes et friches. Il s'alimente à partir d'insectes de taille moyenne à grande: lépidoptères (30 à 40% du régime), coléoptères (25 à 40%), hyménoptères (5 à 20%) diptères et trichoptères (15 à 30%). Les bousiers (insectes des bouses et crottins d'animaux domestiques) semblent très consommés.

Les gîtes d'hivernage sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (mines, caves, galeries...) qu'il rejoint en effectuant parfois des migrations de plusieurs dizaines de km. Il est cependant généralement considéré comme sédentaire.

Les femelles peuvent former de grandes colonies en période de reproduction, alors que les mâles souvent isolés car plus territoriaux, fréquentent des greniers tranquilles, des bâtiments agricoles traditionnels et des toitures d'églises ou de châteaux.

Pratiques actuelles

Là où il n'y a pas de relief, les zones bocagères avec haies et prairies pâturées ont tendance à régresser, au profit des cultures; les vieux bâtiments agricoles sont délaissés.

L'effet des vermifuges présents dans les bousiers du bétail, semble se traduire par une contamination du Grand rhinolophe.

Menaces

La destruction de l'habitat, le dérangement et la contamination des proies sont les menaces les plus évidentes. On citera, pour les plaines alluviales, la banalisation des milieux, disparition des haies et prairies pacagées, extension des cultures, recalibrage des cours d'eau, pour les grottes une fréquentation parfois non respectueuse de la tranquillité, et les traitements du bétail à base d'ivermectine.

La réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, la transformation des granges en résidences secondaires, la pose de grillage anti-pigeons sur les sites habités sont des facteurs de régression importants

Etat de conservation

Quelques sites d'hivernage (1 à 10 individus) répartis en vallée de la Garonne et de la Neste en amont de Montréjeau. Pas de colonie de reproduction identifiée, malgré la présence d'individus toute l'année.

Le milieu est globalement favorable à l'espèce, là où des prairies bocagères pâturées entrecoupées de bosquets se sont maintenues.

Les populations de cette espèce seraient en régression, mais le maintien de l'élevage et de zones bocagères laisse penser qu'elle trouve là un habitat encore convenable. Nous n'avons pas observé de site de reproduction.

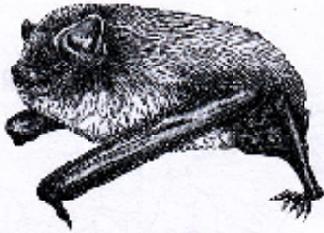
Objectifs de conservation

- Assurer la tranquillité et la pérennité des sites abritant des colonies
- Maintenir un réseau de haies et de bosquets permettant la connexion entre les gîtes et les sites de chasse et entre les noyaux de populations
- Eviter les traitements phytosanitaires nocifs

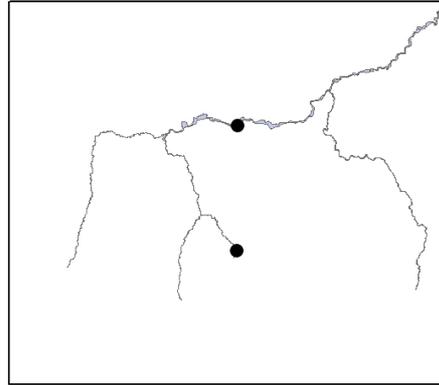
Préconisations de gestion

Meilleure connaissance de l'espèce (gîtes de reproduction ?). Sensibilisation du public..

Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*)



Dessin de Jeanne Montano-Meunier, Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992



Description

C'est une chauve-souris de la famille des vespertilionidés, au front bombé caractéristique. De taille moyenne, elle mesure (tête plus corps) 5 à 6,2 cm et a une envergure de 30,5 à 34,2 cm, pour un poids de 9 à 16 g.

Le pelage est long et gris cendré sur le dos, plus clair sur le ventre. La tête porte une pilosité dense et courte. Le museau est court et clair. Les ailes sont longues et étroites. Ses cris sont audibles jusqu'à 25 m.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce totalement protégée au niveau national (arrêté modifié du 17/04/1981)
- cotation UICN Vulnérable en France , Faible risque dans le Monde

Habitats et mœurs

Cavernicole strict, il se déplace sur des distances maximales de 150 km, suivant des routes migratoires saisonnières et fréquentant chaque année un réseau de gîtes précis (hivernage, transition, reproduction). Les rassemblements hivernaux sont les plus importants chez les chiroptères et comptent jusqu'à 80 000 individus. Ils concernent un nombre de cavités limité.

Le vol est rapide (54 km/h) et les animaux très agiles suivent souvent les linéaires forestiers ou des couloirs au sein de la végétation. Des routes de vol sont empruntées par de nombreux individus pour atteindre les terrains de chasse. La maturité sexuelle est atteinte à 2 ans et les femelles ont un jeune par an rarement 2, qui sont élevés en nurseries collectives.

Pratiques actuelles

Aménagement touristique des cavités habitées, fermeture des mines et grottes par des grilles ou des murs, modification des peuplements forestiers et destruction des formations linéaires (routes, rivières) implantation d'infrastructures dangereuses sur les routes de migration (éoliennes) sont des facteurs de risques ou de dégradation des populations de cette espèce.

Menaces

Les traitements phytosanitaires touchant les micro-lépidoptères à grande échelle (forêt, vergers, vignes, céréales,...) ont un impact négatif.

Etat de conservation

Le Minioptère de Schreibers est signalé uniquement en vallée de Garonne entre Fos et Miramont de Comminges; des gîtes connus dans le début des années 2000 sont désertés, mais la présence de cette espèce sur le "piémont commingeois" persiste avec une grande colonie encore active. Le site joue donc surtout un rôle de corridor de déplacement et d'espace de chasse pour cette espèce, les sites fréquentés au voisinage de la Garonne étant plutôt des gîtes de transit.

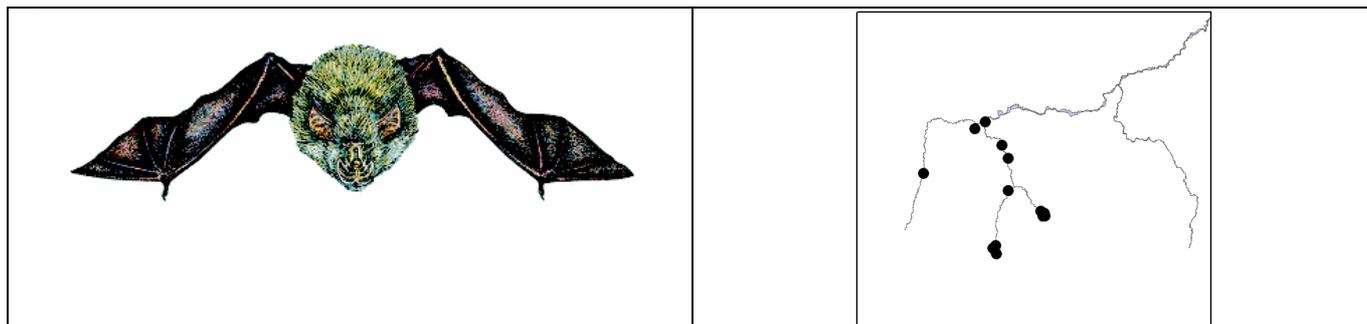
Objectifs de conservation

- Conserver des arbres feuillus morts ou sénescents
- Eviter les traitements phytosanitaires nocifs

Préconisations de gestion

Insérer la Garonne dans un vaste réseau de gestion des sites habités par cette espèce. Favoriser le maintien des formations linéaires utilisées pour les déplacements (alignements d'arbres, réseaux de haies, linéaires boisés riverains) autour des gîtes connus. Eviter la fermeture des rares gîtes occupés. Informer les agriculteurs sur les impacts des traitements chimiques. Suivre les cavités fréquentées dans les années 2000 pour évaluer l'évolution de la population locale de Minioptères et l'impact des mesures de gestion appliquées.

PETIT RHINOLOPHE (*Rhinolophus hipposideros*)



Description

C'est une chauve-souris de petite taille. Son avant-bras mesure de 35 à 42 mm. Son corps est recouvert d'un pelage brun-gris sur le dos et blanc crème sur la face ventrale. Comme chez tous les rhinolophes, une formation membraneuse surmonte sa région nasale, formée d'un "fer à cheval " et d'une "selle".

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce protégée au niveau national (ar. du 17/04/1981)
- Vulnérable selon le Livre rouge de la faune menacée de France

Habitats et mœurs

L'hivernage se fait dans des cavités souterraines d'origine naturelle ou humaine.

Alors qu'en période de reproduction, ce sont des remises, des greniers de granges, ou de bâtiments industriels plus ou moins désaffectés, des grottes, des maisons fermées, des thermes qui sont occupés. La mise-bas a lieu entre la mi-juin et le mi-juillet, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un petit unique. La longévité est de 21 ans ; l'âge moyen de 3 à 4 ans.

Les diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères associés aux milieux aquatiques ou boisés humides seraient les proies les plus consommées.

Le Petit Rhinolophe, recherche des **milieux semi-ouverts**, avec bocage et forêt. Les corridors boisés ou haies, continus, sont très importants, un vide de 10 m semblant lui être difficile à franchir.

Pratiques actuelles

Les zones bocagères, avec haies et prairies pâturées ont tendance à régresser, au profit des cultures, les bâtiments agricoles traditionnels sont abandonnés.

Menaces

En plaine, la banalisation des milieux, disparition des haies, extension des cultures industrielles, recalibrage des cours d'eau, mais également le dérangement dans les lieux d'hivernage ou de reproduction. En montagne, la fermeture des milieux abandonnés a probablement un impact négatif. On peut ajouter la raréfaction des gîtes, la réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, la disparition des granges, la pose de grillage anti-pigeons, l'accumulation des pesticides dans les chaînes alimentaires et des produits toxiques de traitement des charpentes. L'éclairage des édifices publics perturbe le moment de la sortie des individus dans les colonies de mise-bas.

Etat de conservation

Trouvé en amont de Montréjeau sur la Neste et la Garonne, quelques sites d'hivernage identifiés (1 à 13 individus) ; population estivale observée de l'ordre de 500 individus, dont 6 colonies de reproduction (9 à 203 individus). Cette espèce de la Directive est probablement la mieux représentée sur ce site. Les connaissances sur cette espèce sont encore assez sommaires mais elles semblent toutefois permettre de distinguer trois situations : populations encore assez nombreuses mais en régression marquée en position interne (Luchon, Sarrancolin), populations dispersées mais assez constantes en vallée bocagère de Garonne (de Fos à Montréjeau), présence mal connue mais probablement plus rare en aval.

Objectifs de conservation

- Assurer la tranquillité et la pérennité des sites abritant des colonies
- Maintenir un réseau de haies et de bosquets permettant la connexion entre les gîtes et les sites de chasse et entre les noyaux de populations
- Eviter les traitements phytosanitaires nocifs

Préconisations de gestion

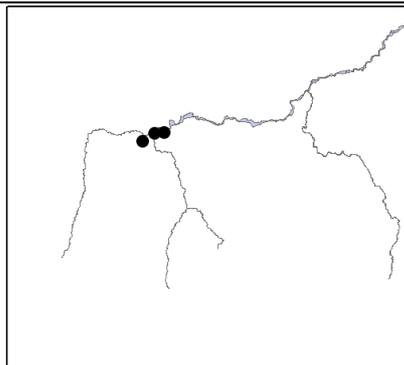
Suivi de l'espèce notamment des effectifs hivernants et reproducteurs ; sensibilisation du public

Action simultanée de maintien de la diversité des milieux (haies, prairies naturelles, bois de feuillus, ...) et de la **protection ou du respect des gîtes** (bâtiments, granges, cavités,...) et de leur tranquillité.

RHINOLOPHE EURYALE (*Rhinolophus euryale*)



Dessin de Jeanne Montano-Meunier, Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994



Description

Chauve-souris de taille moyenne, son envergure est de 30 à 32 cm. Recouvert d'un pelage gris-brun nuancé de roux sur le dos et gris blanc à blanc crème sur la face ventrale. Au repos il n'est pas complètement enveloppé dans ses ailes. Comme chez tous les rhinolophes, une formation membraneuse surmonte sa région nasale, formée d'un «fer à cheval» et d'une «selle» équipée d'une lancette pointue.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce protégée au niveau national (ar. du 17/04/1981)
- Vulnérable selon le Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN 1994), UICN : vulnérable (Monde)

Habitats et mœurs

Ses habitats semblent encore mal connus.

Le Rhinolophe euryale habite des plaines et des régions chaudes à tendance méditerranéennes, le piémont des montagnes et les zones karstiques, jusqu'à 1000 m d'altitude.

L'espèce est assez strictement cavernicole tant pour l'hivernage que pour la reproduction. Nous l'avons observée sur le site, dans deux grottes et une galerie. Elle est généralement considérée comme sédentaire, mais pourrait effectuer des déplacements de plusieurs kms entre zone de reproduction et sites d'hivernage. L'hivernation est longue et peut durer de mi-septembre à mi-juin.

Les femelles forment de grandes colonies en période de reproduction. Chaque femelle est mûre à partir de 1 à 3 ans et la mise bas annuelle est d'un petit, entre juin et juillet.

Pratiques actuelles

Espèce mal connue que l'on a du mal à mettre en relation avec les pratiques humaines sur ce site.

Menaces

La destruction de l'habitat, le dérangement et la contamination des proies sont les menaces les plus citées. On signale la présence de pesticides DDE (métabolite du DDT) retrouvés dans des cadavres de rhinolophes euryales des Pyrénées Orientales. L'espèce en hiver est très sensible aux dérangements et les visites répétées ou des aménagements touristiques de sites importants peuvent perturber les colonies.

Etat de conservation

3 petits sites d'hivernage ou de transit tardif (1 à 2 individus) répartis en vallée de la Garonne et de la Neste entre Aventignan et Fos, observés en 2007. L'espèce est signalée en zone limitrophe sur le site des «Chaînes calcaires du piémont commingeois.»

L'espèce habituellement sociable, ne semble pas abondante sur le site. Celui-ci pourrait cependant jouer un rôle dans les déplacements entre zones d'hivernage et zones de reproduction. Midi-Pyrénées et Aquitaine serait 2 bastions de repli de cette espèce en forte régression ailleurs en France.

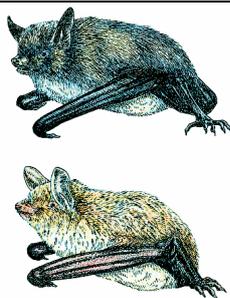
Objectifs de conservation

- Assurer la tranquillité et la pérennité des sites abritant des colonies
- Maintenir un réseau de haies et de bosquets permettant la connexion entre les gîtes et les sites de chasse et entre les noyaux de populations
- Eviter les traitements phytosanitaires nocifs

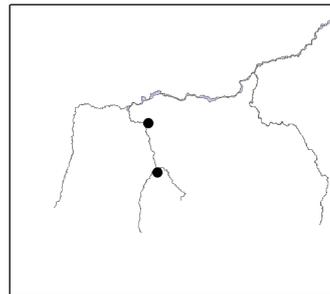
Préconisations de gestion

Meilleure connaissance de l'espèce, actions coordonnées avec d'autres sites voisins où elle est mieux représentée.

Vespertilion (ou Murin) à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)



Dessin de Jeanne Montano-Meunier, Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992



Description

Cette chauve-souris de la famille des vespertilionidés, est de taille moyenne, elle mesure (tête plus corps) 4,1 à 5,3 cm pour une envergure de 22 à 24,5 cm, son poids va de 7 à 15 g. Son oreille possède une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon, d'où son nom.

Le pelage est épais et laineux, gris brun ou fumé pouvant être teinté de roux sur le dos, plus clair (gris blanc ou blanc jaunâtre sur le ventre). Les jeunes ont un pelage grisâtre.

Le guano (excréments) est en forme de galettes.

Statut

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Espèce totalement protégée au niveau national (arrêté modifié du 17/04/1981)
- cotation UICN Vulnérable en France, Vulnérable dans le Monde

Habitats et mœurs

L'hibernation se fait en cavités naturelles ou artificielles (grottes, galeries, caves, ...). Les gîtes de reproduction concernent souvent des bâtiments (églises, greniers,...). L'espèce craint assez peu la lumière, se déplace sur des distances maximales de 40 km et est considérée comme sédentaire.

La chasse se fait soit dans la ramure des arbres (vallées, bocage, forêts, vergers), soit sur des bâtiments, soit encore au dessus de l'eau ou de sources d'insectes concentrées. Elle peut aller jusqu'à 10 km du gîte.

L'alimentation semble opportuniste et concerne d'abord des mouches et des arachnides. La maturité sexuelle est atteinte à 2 ans et les femelles ont un jeune par an qui peut naître dans des colonies mixtes partagées avec d'autres espèces et peuvent compter 20 à 200 individus en moyenne.

Pratiques actuelles

Sur le site et à proximité, les fermetures de mines ne concernent que les massifs d'Argut et de Marignac (Haute-vallée de la Garonne). L'extension des céréales est visible sur la Basse Neste et en aval de Montréjeau. L'élevage bovin en bord de cours d'eau se maintient. En régression dans certaines parties de l'Europe, mais en léger progrès en France.

Menaces

- la fermeture des sites souterrains
- la disparition des gîtes de reproduction (traitement des charpentes, fermeture de combles, dérangements au moment de la mise bas)
- la raréfaction de la disponibilité alimentaire par extension des monocultures de céréales ou d'arbres et disparition de l'élevage extensif et des diptères associés;
- les collisions avec les véhicules sur les routes.

Etat de conservation

Le Murin à oreille échancrée est signalé comme reproducteur sur deux sites limitrophes Marignac et Barbazan et a été repéré sur les autres sites Natura de la Pique, en dehors de la vallée, et de la région de Hêches. Les couloirs riverains constituant le site sont donc surtout des zones de chasse et de déplacement, plus importants lorsque des sites de reproduction sont identifiés au voisinage.

Les sites de la vallée de la Garonne auraient une importance régionale (F. Prud'homme)

Objectifs de conservation

- Maintenir un réseau de haies et de bosquets permettant la connexion entre les gîtes et les sites de chasse et entre les noyaux de populations
- Eviter les traitements phytosanitaires nocifs

Préconisations de gestion

Mieux connaître cette espèce (gîtes d'hiver et de reproduction), informer les publics concernés (mairies, couvreurs, propriétaires, ...) en cas de présence avérée. Aide au maintien de l'élevage extensif autour des colonies, reconstitution du bocage (chênes et noyers sont des essences à privilégier), maintien de l'accès des chauves souris aux gîtes. Favoriser une coordination entre les différents sites Natura concernés et avec les structures gérant l'espace autour des gîtes.